

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 MAI 2020 à 11 h 00**

(Date de la convocation : le 18 Mai 2020)

Ordre du jour

- 1 - Désignation Secrétaire de séance
- 2 - Election du Maire
- 3 - Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- 4 - Lecture de la charte de l'élu
- 5 - Divers

- : -

L'an Deux Mil vingt et le trois du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saignac et Cambran, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FORSANS, Maire.

Etaient présents : Mmes ABADIE, BESTAVEN, BIDOUZE, FILATRIAU, LAPORTE, MILLOT, ROCHETEAU, WOIRGARD, et MM. BERGERAS, CAMIADE, CHATEAU, CHICOYE, DAMESTOY, LENTATI, LESCOASTREYRES, MERIGUET, ROSSIT, SCHWOB

Absente excusée : Mme DUFAU Sidonie

- : -

1 - DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur SCHWOB Paul a été désigné secrétaire de séance

2 – ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FORSANS Alain, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal (présents et absent) installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Monsieur LENTATI Daniel a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 18 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Mesdames ABADIE Nathalie et MILLOT Patricia ont été désignées assesseurs.

Monsieur BERGERAS Alain s'est porté candidat au poste de Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A l'unanimité, Monsieur BERGERAS Alain a été proclamé maire et a été immédiatement installé

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire.

Il a été rappelé que la commune disposait à ce jour de 5 adjoints. Au vu des éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. La tête de la liste est Monsieur DAMESTOY Michel. Suite à l'élection des adjoints au Maire, une fois le dépouillement terminé, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur DAMESTOY Michel.

Monsieur DAMESTOY Michel est le 1^{er} adjoint au Maire, madame LAPORTE Corinne 2^{ème} adjointe, Monsieur CHICOYE Jean-Marie 3^{ème} adjoint, et Madame ROCHETEAU Sylvia 4^{ème} adjointe.

4 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, qui a été transmise à chaque membre du conseil municipal.

5 - DIVERS

-- Afin d'assurer le strict respect des gestes barrières et de lutter ainsi contre la propagation du virus COVID-19, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le lieu de réunion des prochains conseils.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'organiser les prochaines réunions dans la salle polyvalente, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le Maire : BERGERAS Alain

Les Conseillers

ABADIE Nathalie

BESTAVEN Marie-Laure

BIDOUZE Karine

DUFAU Sidonie

FILATRIAU Amélie

LAPORTE Corinne

MILLOT Patricia

ROCHETEAU Sylvia

WOIRGARD Karine

CAMIADE Régis

CHATEAU Luc

CHICOYE Jean-Marie

DAMESTOY Michel

LENTATI Daniel

LESCASTREYRES Thierry

MERIGUET Emmanuel

ROSSIT Franck

SCHWOB Paul